

PAR COURRIEL

Québec, le 29 janvier 2024

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4  
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

Le 7 décembre 2023, la députée de Mille-Îles inscrivait au feuilletton une question demandant au gouvernement d'identifier les actions additionnelles qu'il compte prendre pour réduire le nombre d'élus municipaux qui démissionnent, notamment en raison du climat jugé délétère à leur égard allant jusqu'à de l'intimidation de la part de citoyens mécontents.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est très sensible aux gestes et aux paroles inciviles, irrespectueuses ou intimidantes de la part de citoyens envers les élus municipaux. Ces derniers accomplissent un travail essentiel, et ils doivent pouvoir le faire dans un environnement sain et sécuritaire. L'intimidation et les menaces n'ont pas leur place dans notre vie démocratique, et le ministère agit en continu dans ce dossier pour améliorer la situation.

D'abord, le Ministère a dévoilé, en octobre 2021, le Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité : unis pour la démocratie! Ce plan vise à sensibiliser les acteurs du milieu municipal à l'importance d'entretenir un climat respectueux qui encourage le dialogue, et a mis en place une série de mesures pour favoriser les échanges constructifs. Parmi ces mesures, notons le guide des bonnes pratiques pour les médias sociaux, mais également la bonification des formations offertes par les associations municipales sur la résolution de conflits.

... 2

Depuis le lancement de ce plan, plusieurs actions ont été réalisées. Celles-ci incluent entre autres :

- L'octroi d'une aide financière de 1 M\$ chacune à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour soutenir financièrement les municipalités qui ont entamé des recours judiciaires, ou qui souhaitent le faire, pour contraindre un citoyen de cesser d'intimider ou de harceler un employé ou un élu municipal;
- La diffusion, du 25 avril au 23 mai 2023, de la campagne de communication « Traitons nos élu(e)s municipaux comme du monde » à l'intention des citoyens, afin de les sensibiliser à l'importance du respect et de la civilité dans leurs échanges avec les élus municipaux. Une courte vidéo a été diffusée et des outils d'accompagnement ont été offerts aux élus et aux municipalités, en collaboration avec les unions municipales.
- Les directions régionales du Ministère assurent également un travail essentiel d'accompagnement du milieu municipal, que ce soit pour apaiser certaines tensions en tant qu'observatrices dans des instances, ou pour tenir des séances d'informations sur les rôles et responsabilités des élus.

Le Ministère prévoit mettre en œuvre d'autres actions au cours du printemps 2024 comme la mise en place, en collaboration avec la FQM et l'UMQ, de programmes d'aide visant à offrir du soutien psychologique aux élus municipaux et à leur famille. Des travaux ont également été amorcés afin de relancer la campagne de communication diffusée en avril 2023 et d'apporter des modifications aux lois municipales pour mieux protéger les élus et les employés municipaux des citoyens intimidants ou harcelants. Le Ministère poursuivra ses actions en continu dans ce dossier en 2024 afin d'améliorer la situation.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST